

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



SIAEP
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2022

Délibération DCS 2022/06

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 13 avril 2022

Date de convocation : **07 avril 2022**
Heure de début de séance : **18h05**
Secrétaire de séance : **Mr Xavier BALZOT**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier ; Olivier Tincourt, Clément Ledoux ; Quentin Soilleux ; Michel Million ; Bruno Lengrand ; Philippe Scat* ; Françoise Lefevre ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier ; Roger Delaruelle ; Marcel Chaneac ; Martine Caron ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Xavier Balzot, Daniel Godefroy ; Benjamin Bizet ; Yves Vieil ; Jean-Claude Gout ; Aurore Ramu, Cyrille Cleuet, Fanny Baudelain*, Alain Soufflet, Xavier Ribaucourt ; Gérard Prouillet , Fabrice Lessire*, Frédéric Boquet, Murielle Fimes , Gauthier Nancelle, Jean Obry, Lydia Doinel, Eymeric Bizet, Michel Choisy, Jean-Pierre Cozette, Jacky Massies , Benoît Vansteenkiste, Bruno Caron, Christophe Dumont
(*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Stéphane Delaporte à Frédéric Boquet ; Yves Cottard à Quentin Soilleux ; Valérie Boitel à Michel Million ; Emmanuel Alves Dos Santos à Marcel Chaneac, Séverine Putek à Benjamin Bizet

OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT BANCAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération DCS2021-48 du 1^{er} décembre 2021, fixant les crédits ouverts au budget primitif pour l'exercice 2022,

Vu la délibération DCS 2022-07 du 13 avril 2022, fixant les crédits ouverts au budget supplémentaire pour l'exercice 2022,

Considérant la nécessité de disposer de financement à long terme pour réaliser les dépenses de travaux de réseaux et de réhabilitation de réservoirs.

Le Président propose pour financer son programme de travaux de renouvellement de réseau, la réhabilitation du réservoir sur tour d'Etelfay, ainsi que les travaux de télégestion et d'électricité, de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un emprunt à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 2 500 000 €
- Durée de l'amortissement : 20 ans
- Préfinancement : 3 à 12 mois
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur
- Base de calcul des intérêts : 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,62%. *Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,76 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.*
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéance prioritaire
- Typologie Glisser : 1A

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Président à souscrire à un emprunt tel qu'énoncé précédemment ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cet emprunt ;

Membres en exercice :	84	Votants :	46
Présents :	41	Pour :	46
Absents :	43	Contre :	0
Pouvoir :	05	Abstention :	0

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 14/04/2022 et transmission par voie dématérialisée le 14/04/2022. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication